

Qu'est-ce qu'une commission ?

- 9 commissions thématiques pour chacun des 2 Conseils (Etats et National):
CSEC (WBK), CEATE (UREK), CTT (KVF),...
- 2 commissions de surveillance : CdF (finances) et CdG (Gestion)
- 5 commissions «autres» (judiciaire, immunité,...)
- 25 membres par commission, en fonction du poids des partis
- CSEC: 8 UDC, 3 PLR, 5 PS, 3 Verts, 4 Centre, 2 PVL

Sujets traités à la CSEC ?

- Science
- Formation (dont formation continue)
- Recherche
- Culture
- Sport
- Communautés linguistiques et culturelles
- Enfance et jeunesse
- Protection des animaux
- Égalité H/F et inclusion
- Denrées alimentaires
- ...

=> très varié !

La Formation continue dans les différents rapports...



- Situation initiale:

En mio de CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget	7,449	11,197	13,597	16,026	18,046	18,238

- Message du Conseil Fédéral tel qu'envoyé en procédure de consultation

A231.0268 Aides financières LFCo	2024	2025	2026	2027	2028	Total 25-28	Taux de croissance
Consultation sur le message FRI 2025-2028 (juin 2023)	18,0	18,5	19,0	19,4	19,9	76,8	2,5%
Réduction de 1,4 % dans le budget 2025	0,0	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,1	
Message FRI 2025-2028 (mars 2024)	18,0	18,2	18,7	19,2	19,6	75,7	2,1%

- Budget validé par le Parlement: **75,7 mio** (2025-2028) (le Parlement a accepté le budget du CF)
- Rapport Gaillard: supprimer la LFCo

Loi sur la formation Continue (LFCo)

Art. 12 Aides financières en faveur d'organisations actives dans le domaine de la formation continue

¹ Dans le cadre des crédits autorisés, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peut octroyer pour des tâches d'information et de coordination, de garantie et de développement de la qualité et pour le développement de la formation continue, des aides financières à des organisations actives dans le domaine de la formation continue ou conclure des conventions de prestations avec ces organisations.

² Une aide financière n'est accordée à une organisation active dans le domaine de la formation continue que si l'organisation remplit les conditions suivantes:

- a. elle est active à l'échelle nationale;
- b. elle poursuit un but non lucratif.

³ Le Conseil fédéral fixe d'autres critères pour l'octroi des aides financières.

Loi sur la formation Continue (LFCo)

Art. 16 Aides financières aux cantons

¹ En complément aux mesures prévues par la législation spéciale, le SEFRI peut verser des aides financières aux cantons pour l'encouragement de l'acquisition et du maintien de compétences de base chez l'adulte.

² Le Conseil fédéral fixe les critères régissant l'octroi des aides financières.

Suite des opérations:

- Procédure de consultation -> Mai 2025
- Premières décision -> mi-février (ne devraient pas toucher la FC)
- Message du Conseil Fédéral -> septembre 2025
- Débat aux Chambres -> session d'hiver 2025